

Les personnes concernées par ces prestations

- Usager d'une association à domicile
- Personnes de + de 60ans
- Qui n'a pas une dépendance évaluée GIR 1
- Etre domicilié à Bessines-sur-Gartempe, Folles, Fromental, Razès ou Saint-Pardoux-Le-Lac.
- Sans condition de revenu

Soutien financier du département de la Haute Vienne dans le cadre de la conférence des financeurs.

En collaboration avec les associations du domicile :



A.S.P.F. Association des services à la personne et aux familles



EHPAD Suzanne VALADON
10, avenue du 08 mai 1945,
87250 Bessines-sur-Gartempe

Pour les inscriptions, nous vous invitons à prendre attache auprès de l'association qui intervient à votre domicile



Prestations d'ergothérapie et d'activités physiques adaptées

Principaux objectifs :

- Prévenir la perte de l'autonomie
- Maintenir les capacités motrices résiduelles
- Favoriser le maintien à domicile

Professionnel activités physiques adaptées (PAPA)

- Les activités physiques dites adaptées, c'est-à-dire qui prennent en compte les éventuelles contre indications médicales, sont dispensées par des intervenants spécifiques formés. Elles doivent permettre de limiter la perte d'autonomie de toutes personnes âgées qui ne peuvent prétendre au même niveau d'intensité physique que le pourrait une jeune personne.



De 14h à 16h30 tous les lundis et jeudis pour le PAPA
De 14h à 16h30 tous les jeudis pour l'ergothérapeute



Possibilité d'être récupéré et ramené à domicile



Pas d'avance de frais

L'ergothérapeute

En lien avec l'aidant, l'ergothérapeute va :

- Elaborer un diagnostic et évaluer les performances motrices, sensorielles, cognitives et psychiques.
- vous conseiller sur la gestion et l'achat de matériel de prévention escarre, matelas, aides techniques à la marche
- Vous conseiller sur la prévention des risques de chutes
- Vous préconiser des aides techniques pour le maintien de l'autonomie, l'indépendance dans les activités quotidiennes...
- Vous conseiller sur l'aménagement de l'environnement

Votre médecin traitant vous effectue une prescription médicale indiquant vos éventuelles limitations de mouvements ou contre indications médicales



Comment s'inscrire ?

Une simple demande à votre association suffit accompagnée de votre prescription médicale.

A quel endroit ?

- Les activités se dérouleront au sein de l'EHPAD Suzanne VALADON à Bessines-sur-Gartempe
- Les intervenants sont des professionnels de l'Hôpital Intercommunal du Haut

Quel suivi ?

- Les professionnels créeront un dossier de suivi pour chaque bénéficiaire
- Des échanges avec le médecin traitant ou des professionnels de l'association pourront s'effectuer

Zone géographique :



L'ancien canton de Bessines-sur-Gartempe comprenant Folles, Fromental, Razès et l'est de Saint-Pardoux-Le-Lac